



**NOM DE VOTRE
STRUCTURE :**

ACID-VITRY

CONTACT :

contact@acid-vitry.org

**PRÉSENTATION DE LA
STRUCTURE :**

L'association ACID-Vitry a été créée en avril 2026 à l'initiative d'un collectif citoyen local suite à l'annonce dans la presse du projet Thermo-sur-Seine. Acid-Vitry participe à la mobilisation citoyenne départementale contre ce projet.

Des alternatives qui répondraient aux besoins de la population parisienne, sans nuire à la santé, ni à l'habitabilité du territoire du Val de Marne sont possibles

CAHIER D'ACTEUR

**ACID-Vitry
8 Septembre 2026**

Thermo-sur-Seine est un projet anti-démocratique

Dans cette contribution, nous montrons que les objectifs poursuivis par Thermo-sur-Seine ne servent pas l'intérêt général et qu'une stratégie de communication visant à préparer le passage en force du projet a été déployée dès sa phase d'étude, avant même toute concertation.

Un déficit démocratique dans les 3 grandes phases du projet :

- phase d'étude : dans le schéma directeur du réseau de chaleur parisien sont traités des points sensibles qui s'avèrent difficilement compatibles avec une consultation ouverte
- phase de révélation au public : suite à la délibération du Conseil de paris, les porteurs de projet et les responsables politiques tentent d'esquiver le débat
- phase de concertation préalable, dont la documentation présente un projet arrêté alors qu'une concertation préalable devrait permettre de débattre de son opportunité, au vu de ses conséquences sur l'aménagement du territoire et la vie quotidienne

D'après ses porteurs de projet, la Ville de Paris et la SEMOP, tout l'enjeu de Thermo-sur-Seine, c'est de faire évoluer les sources d'énergie du réseau de chaleur parisien de manière à remplacer le gaz par des énergies « renouvelables » et de récupération « locales », avec pour effet de réduire les émissions de CO2 et produire une chaleur à prix abordable et stable dans la durée.

L'association ACID-Vitry conteste frontalement le projet et exige, son abandon, notamment parce qu'il a été imposé à la population locale. En effet, celui-ci n'a pas été élaboré dans le cadre d'une consultation ouverte et participative. Nous ne pensons pas qu'il s'agit d'une erreur d'appréciation due à des méthodes technocratiques ou à une mauvaise connaissance du terrain ou du sujet. Notre conviction est que les maîtres d'ouvrage ont conscience depuis l'origine que favoriser le débat démocratique autour de leur projet conduirait à le rendre caduc.

1- Phase d'étude : l'impopularité du projet mise sous le tapis

Avant de lancer le marché public de renouvellement de la concession, la ville de Paris a réalisé une le schéma directeur du réseau de chaleur 2020-2050(SDRC).

Dans ce document, deux paragraphes ont retenu notre attention :

1/ Identification des risques

Les risques principaux identifiés de la refondation du réseau sont l'acceptabilité politique de la construction de nouvelles unités de production centralisées, le risque économique (compétitivité, développement), l'acceptabilité des chantiers intra-muros.

Pour ces risques, la Ville de Paris a étudié 6 actions prioritaires et a laissé de côté 8 actions jugées non prioritaires eu égard à la difficulté de leur résolution (sic).

Selon cette méthode, la Ville de Paris n'a ainsi pas poursuivi l'action n°12 intitulée « renforcer la coopération avec les collectivités voisines ». Cette action venait du constat que « la grande majorité (environ 90 %) de l'énergie est produite à l'extérieur de Paris. La présence de

ces sites industriels est de plus en plus en discordance apparente avec les développements urbains des collectivités, qui les accueillent pour un bénéfice qui va majoritairement vers Paris (80 % de la chaleur produite) ».

Bien que considérée comme difficile à mener et non prioritaire, cette démarche aurait permis d'apprécier les conséquences du projet pour un territoire qui accueille déjà trois incinérateurs, ainsi que pour le quartier des Ardoines en pleine mutation urbaine. La mise en regard de Thermo-sur-Seine avec les objectifs du PCAET de l'EPT12 et du PLUI aurait en outre mis en évidence plusieurs incompatibilités majeures avec les orientations stratégiques de ces documents.

2/ Un choix justifié par les volumes plus que par les besoins

Dans le SDRC (p.32), il est dit : « Le verdissement progressif du réseau de chaleur et l'amélioration de sa résilience et sa performance impliqueront des investissements conséquents. En parallèle, les actions de rénovation énergétique des bâtiments viendront mécaniquement réduire les ventes de chaleur. La nécessaire maîtrise du coût de la chaleur impliquera de fortement développer le réseau de chaleur qui apporteront les ressources financières indispensables à la poursuite des investissements sur le réseau ».

Le modèle économique de Thermo-sur-Seine repose sur un principe simple : plus les volumes traités sont importants, plus l'investissement est rentable. Cette logique, qui conditionne notamment l'obtention des financements, conduit à faire de l'augmentation des tonnages un objectif implicite du projet. Or un service public devrait être conçu à partir des besoins du territoire et non de la nécessité de rentabiliser une infrastructure. Une telle approche est à rebours de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), soutenue par l'ADEME, qui cherche au contraire à réduire la dépendance aux logiques de volume.



2- Phase de révélation au public : confusion et invisibilisation :

La population a été informée de Thermo-sur-Seine par la presse en janvier 2026. La campagne municipale a localement amplifié la teneur politique du projet, plaçant le maire sortant de Vitry-sur-Seine en situation de devoir prendre position, de s'expliquer sur son rôle dans la décision tandis que les autres candidats faisaient campagne à l'unanimité contre l'installation.

Les électeur.ices ont alors subi une campagne de désinformation où le maire candidat, à sa réélection, a fait évoluer sa communication en commençant par nier l'installation « il n'y aura pas d'incinérateur à Vitry », puis par évoquer « un projet de chaufferie et une écologie qui protège », puis par faire campagne pour un « non à l'incinérateur », fustigeant ses adversaires et « des groupuscules non documentés » de propager de fausses informations.

Réélu, le maire de Vitry a officialisé l'existence de Thermo-sur-Seine en annonçant une « votation citoyenne » précédée d'une « concertation » propre à la Ville, dénommée « Thermo concerte », parallèle à celle officielle de la CNDP, ce qui contribue à de nouvelles sources de confusion et au désintérêt d'une partie de la population. La municipalité organise une réunion publique début juillet, avec un préavis de 7 jours.

Alors que les participant.es à la réunion - qui s'est déroulée dans un climat tendu - s'attendaient à recueillir à cette occasion des informations détaillées sur le projet, les citoyen.nes ont malheureusement été exposé.e.s à une opération de communication unilatérale d'un représentant de la société Dalkia pendant laquelle aucun élément technique sur la future installation n'a permis d'en analyser tous les aspects. Par ailleurs, La Ville de Paris qui assure le portage politique du projet n'était pas représentée, ce qui a été vécu comme un mépris de la part des habitant.e.s. Jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucune communication autour du projet tant de la part de Paris que de l'intercommunalité qui a

pourtant la compétence de l'aménagement du territoire. Il est à noter que la présidente de l'EPT12 n'a pas répondu à nos sollicitations de rendez-vous.

3/ Phase de concertation préalable: la guerre des mots

La CNDP a déposé sur une plateforme dédiée le dossier de concertation. Parallèlement elle invite les associations (et toute personne morale) à déposer des cahiers d'acteurs à partir du 1er septembre, date d'ouverture de la plateforme en interaction avec le public.

Le dossier de présentation est complexe dans sa lecture, avec un système en entonnoir, chaque partie renvoyant à d'autres parties « en savoir plus », de nombreux biais de raisonnement, un vocabulaire lisse à connotation commerciale, des informations clefs renvoyées en note de bas de page ou abordées dans des parties du dossier sans logique avec le sujet.

Illustrons ce propos par 3 exemples représentatifs

La décarbonation : c'est un enjeu central du projet selon le maître d'ouvrage. Pourtant, nous ne retrouvons pas dans le dossier les niveaux d'émissions brutes (méthode réglementaire) de l'installation nouvelle comparée aux données réelles existantes. L'information clef de la méthode retenue pour les émissions carbone de la centrale CSR est indiquée en note de bas de page. Il y est donné « une hypothèse de contenu carbone de 0 pour les CSR » et une référence à un guide méthodologique de la Fedene, dans lequel ne sont pas mentionnés les CSR. Dans le guide, on lit : « Les facteurs d'émission des EnR&R ont été établis à zéro puisqu'ils ont un impact neutre en carbone.

Démontrer ce qui est supposé être un avantage majeur du projet en note de bas de page alors même que les hypothèses sur lesquelles reposent cet avantage sont contestées par les scientifiques, les associations opposantes dont la nôtre ou la presse, participe d'une stratégie de communication visant à minimiser ou invisibiliser les controverses.



Les déchets : Le projet présente une contradiction fondamentale : alors que la France est engagée par voie législative dans une trajectoire de réduction des déchets, celui-ci repose sur la disponibilité de gisements de déchets.

Le porteur de projet occulte cette réalité du code de l'environnement, en présentant des statistiques qui orientent le lecteur sur la fatalité d'une augmentation inéluctable des déchets produits. Par exemple, le dossier présente une statistique ancienne, lui permettant d'affirmer qu'« en France, les déchets par habitant ont augmenté de 2019 à 2021 pour atteindre 600kg. » Pourquoi ne pas citer les chiffres disponibles de 2024 montrant une baisse de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA), soit 559 kg par habitant en 2024 et qui montre que les départements urbanisés d'Île-de-France comme Paris ou le Val-de-Marne produisent des quantités moyennes nettement plus faibles

(environ 380kg/habitant), soit une quantité plus de 60% inférieure à la statistique mise en avant dans le dossier de concertation.

L'enfouissement : Sur ce sujet, il est écrit « le projet Thermo-sur-Seine transforme en combustible la fraction des déchets qui auraient autrement été destinés à l'enfouissement ». On peut dénoncer un biais de raisonnement (si...alors...), où le porteur de projet ne fait pas mention d'une alternative positive à l'enfouissement dans la hiérarchisation des solutions pour la gestion des déchets, consistant à favoriser le recyclage, et mieux encore le réemploi et la réduction.

De plus, le dossier de concertation ne fait pas mention des nécessités de disposer d'unités de stockage (autre terme pour enfouissement) pour les déchets dangereux solides et sous forme de poussière issus des fumées, pourtant cités dans le document, sans toutefois en révéler les tonnages qui on le sait sont très significatifs.

EN CONCLUSION

Le projet Thermo-sur-Seine a été étudié dans le cadre strict du renouvellement de la concession, sans prendre en compte la réalité des besoins et attentes de la population concernée par le périmètre du projet (intra-muros et en banlieue). Ce choix originel le rend impopulaire et contestable. Face à cela, les porteurs de projet ont opté pour une stratégie de communication lacunaire et trompeuse. Pour ces raisons, nous considérons que ce projet est anti-démocratique et devrait par voie de conséquence être abandonné.

COMPARAISON DES RATIOS DÉPARTEMENTAUX DMA EN 2024 EN ÎLE-DE-FRANCE

